Projet / Travaux soumis à étude d'incidence N2000

Secteur concerné (Commune...)	STEP de l'Ile Grande Commune de Pleumeur-Bodou
Pétitionnaire	LTC Bureau d'études : Setec In vivo
Projet : Description globale	Mise en conformité du système d'assainissement collectif de l'Ile Grande
Site Natura 2000 ou ZNIEFF :	
Nom	Dans le site Natura 2000 « Côte de Granit Rose » Dans la ZNIEFF de type,I : Côte ouest de l'Ile Grande Dans l'ENS : Kastel Erek (paln de gestion)
Présentation générale	Site Natura 2000 Côte de Granit Rose. Contact sur le dossier bien en amont du dépôt (rencontre sur site) et travail de LTC en lien avec l'animateur Natura 2000 EIN 2000 présente dans le dossier => conforme
Cartographie des habitats à la DDTM	**oui**
Projet / Travaux	
Présentation	Le projet de réhabilitation de la STEP de l'Ile Grande comprend : - Le renforcement du poste de refoulement de Saint-Sauveur - La réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Kastel Erek et les travaux annexes pour sa pérennité : réhabilitation de l'émissaire de rejet des eaux traitées en mer et création d'un enrochement de protection contre l'érosion littorale (trait de côte) - La mise en œuvre d'une station de traitement temporaire pour garantir la continuité de service (+ installation de chantier + détournement du sentier côtier à proximité) Calendrier des travaux : - Réalisation travaux pour la station : janvier 2025 - Av juin 2023 : émissaire et enrochement - Av septembre 2023 : projet Saint-Sauveur.
Impact sur Habitats d'IC : oui / non	**En plus du Docob existant et de la cartographie des habitats** LTC a missionné un BE pour réaliser un inventaire des habitats terrestres le 20 mai 2019 (Setec in Vivo) : Travaux station : 14 habitats dont 5 HIC et 3 HIC prioritaires - 1220-1 : végétation annuelle de hauts de plage - 1230-1 : végétation vivace des fissures des falaises littorales - 1230-3 : pelouses aérohalines dégradées - 1230-3 : pelouses aérohalines sur falaise - 4030-2 : landes à bruyère cendrée et à ajonc maritime - * 2130 : ourlet dunaire à Rosa spinossissima - * 2130 : prairie mixte arrière dunaire - * 2130-3 : prairie arrière dunaire à Festuca rubra Travaux poste Saint-Sauveur : Parking hors HIC et estran : 3 HICmarins concernés : - 1170-1 : roche suppralittorale

	- 1170-3 : roche médiolittorale en mode exposé - 1170-5 : roche infralittorale en mode exposé Panache station : - 1170-3 : roche médiolittorale en mode exposé - 1170-5 : roche infralittorale en mode exposé - 1170-9 : champs de blocs
Quels habitats ?	Incidences sur les habitats : - HIC * évités lors des travaux - HIC non prioritaire : impactés temporairement puis remise en état post-travaux - HIC détruits : 499 m² HIC terrestres et 145 m² HIC marins repartis comme suit o 75 m² pour 1230-1 o 101 m² pour 1220-1 o 306 m² pour 1230-3 o 17 m² pour 4030-2 o 145 m2 pour 1170-1
Mesures de réduction et compensatoires	Mesures d'évitement et de réduction : - MS1 : adaptation des travaux pour éviter les HIC prioritaires - MS2 : adaptation du projet au besoin (dimensionnement résidents hiver + touristes…) - MR2 : balisage des HIC à proximité en phase travaux et dans l'emprise du chantier - MR3 : dispositif préventif de lutte contre la pollution - MR4 : dispositif préventif de lutte contre les EEE (espèces exotiques envahissantes) - MR7 : dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes Mesures compensatoires en lien avec le Docob et le plan de gestion du site Kastel Erek (ENS) - MC1 : Restaurer et gérer les pelouses aérohalines (projet station). Restauration de la pointe de Toul ar Staon avec mise en place de monofils pour canaliser passage, panneaux, mise en défens des zones sensibles, diminution de largeur de sentier et suppression de sentier. - MC2 : Restaurer et gérer les landes (projet station) Passage de rouleaux brise-fougères 2 fois par an (juin / juillet) pour limiter le développement de la ptéridaie. Limitation de l'expansion des fourrés sur les lisières (exportation des produits de fauche + lutte EEE si besoin)
Impact sur espèces d'IC	Non – dérangement uniquement en phase chantier
Quelles espèces ?	
Mesures de réduction et compensatoires	
Conclusion sur incidence	
Conclusion sur l'incidence du porteur de projet : oui / non	Oui
Incidences : oui / non	Non : peu après mesures ERC
Réduction impact	Cf. mesures ERC décrites ci-avant
Compensation de	Pas d'impact sur espèce à part dérangement en phase chantier (bruit)

l'impact	
Avis	Avis favorable compte tenu des enjeux et des mesures ERC proposés pour éviter et réduire au maximum les impacts. Mise en place également de mesures compensatoires suite à la destruction de 499 m² d'HIC terrestres et 145 m² d'HIC marins. Il faudra être vigilant en phase chantier aux balisages des zones à enjeux et à la communication sur les enjeux environnementaux auprès des responsables de chantier pour éviter toute dégradation supplémentaire. Point de vigilance également sur le suivi notamment dans le cadre de HIC remis en état après les travaux pour s'assurer de la bonne restauration de ces milieux. Le maître d'ouvrage doit rester en lien étroit avec l'animateur Natura 2000 (LTC également) lors de la phase de chantier.